

DECISION N°2024-008

portant délégation de signature de Monsieur Cyril LE BIHAN en qualité d'adjoint au chef du service patrimoine, logistique, prévention

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1er : En sa qualité d'adjoint au chef du service patrimoine, logistique, prévention, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril LE BIHAN, ingénieur d'études, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception :

- des actes de recrutement et de rémunération de personnel ;
- des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.